

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES  
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 11 février 2024 à 19 h dans la Salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

**2204, rue Saint-Stanislas, Jonquière – DM-5726 (id-18014)** demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière minimale de 7,4 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 2202 à 2204, rue Saint-Stanislas, Jonquière.

**3245, rue des Pensées, Jonquière – DM-5727 (id-18027)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un avant-toit en cour avant ayant une saillie maximale de 4,9 mètres au lieu de 3 mètres, sur un immeuble situé au 3245, rue des Pensées, Jonquière.

**4835, chemin Saint-André, Jonquière – DM-5728 (id-17993)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché de 78 mètres carrés qui portera la superficie totale au sol des bâtiments accessoires détachés d'un maximum de 140 mètres carrés au lieu de 106,77 mètres carrés et autoriser une hauteur maximale du garage détaché de 5,6 mètres au lieu de 5,18 mètres, sur un immeuble situé au 4835, chemin Saint-André, Jonquière.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 17 janvier 2025.

L'assistante-greffière,

ANNIE JEAN